Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CRÈCHE LES BOUTS D'CHOU

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
Touraine

Adopté au conseil communautaire
du 5 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Projet d'établissement élaboré conformément à la réglementation, Décret n°2021-1131 du 30 août 2021, mettant en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement comprend les éléments suivants :

Un projet d'accueil

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ;

Un projet éducatif

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ;

Un projet social et de développement durable

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Sommaire

PROJET D'ACCUEIL 4
1. Les prestations d'accueil proposées 5
2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap 6
3. Les compétences professionnelles mobilisées 6
3.1. L'équipe et les intervenants 6
3.2. Le travail d'équipe 7
3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation 7
3.4. L'accueil des stagiaires 8
LE PROJET ÉDUCATIF 9
1. L'accueil de l'enfant et de sa famille 11
2. Le respect du développement de l'enfant dans son individualité et intégrité 12
3. La sécurité physique et affective 12
4. L'éveil de l'enfant 15
4.1. Les temps pour jouer 15
4.2. Les temps pour rêver, développer l'imaginaire 16
5. La communication 17
5.1. Communication avec l'enfant 17
5.2. Communication avec les familles 17
5.3. Communication entre professionnelles 18
6. Les crèches : des lieux de vie ouverts sur l'extérieur 18
7. La professionnalisation de l'accueil 19
LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 20
1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure 21
1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure 21
1.2. Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population 22
2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires 22
3. Les modalités de participation des familles 24
4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure 24
4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle 25
4.2. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique 26
5. Développement durable 27

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

PROJET D'ACCUEIL

Crèche Les Bouts d'Chou

10 allée de Malétrenne

37400 AMBOISE

02 47 23 47 24 - creche@cc-valdamboise.fr

Gestionnaire :

Communauté de communes du Val d'Amboise

9 bis rue d'Amboise 37530 NAZELLES-NEGRON

02 47 23 44 44 - accueil@cc-valdamboise.fr

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

1. Les prestations d'accueil proposées

Fonctionnement en PSU, financement direct de la CAF au moyen de la Prestation de service unique versée au gestionnaire.

Les crèches sont agréées par le Conseil Départemental. Ce dernier autorise l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans. La Crèche Les Bouts d'Chou est qualifiée de « Très grande crèche » pour un agrément de 60 places. Ces places sont réparties en 4 sections ; 2 sections de bébés et moyens et 2 sections de grands. Une porte battante sépare la section des bébés et des moyens, elle est ouverte la majorité du temps et les professionnelles la ferme lorsqu'il faut privilégier les temps calmes chez les bébés.

Ce nombre de places est modulé pour tenir compte de la réalité de fonctionnement de l'établissement (fréquentations différentes selon les moments de la journée, en fonction du taux d'encadrement prévu sur chaque tranche horaire).

La structure est ouverte du lundi au vendredi, elle accueille les familles de 7h15 à 12h30 et de 14h30 à 18h15.

Les deux établissements de la Communauté de communes répondent à trois types d'accueil :

Accueil régulier : les besoins en mode d'accueil sont connus à l'avance et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuel.

Ce contrat peut-être à temps complet ou à temps partiel. Afin d'être au plus près des besoins des familles, ce contrat est révisable en cours d'année. Les changements sous réserve des possibilités, sont effectifs au 1er du mois suivant.

Accueil occasionnel : les besoins en mode d'accueil connus à l'avance sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'enfant est déjà connu de l'établissement (il y est inscrit).

La réservation est obligatoire pour permettre à l'établissement de réguler la fréquentation en fonction des demandes des familles et des places disponibles. Ces réservations, non régulières, s'effectuent d'une semaine à l'autre.

Accueil exceptionnel ou d'urgence : les besoins en mode d'accueil des familles ne peuvent pas être anticipés

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La durée maximum de cet accueil est de 1 mois non renouvelable, le temps de trouver une autre solution d'accueil. Les responsables du Relais petite enfance (Rpe) proposent un accompagnement vers un mode d'accueil plus pérenne.

Une attention particulière est portée aux parents engagés dans un parcours d'insertion. Les établissements garantissent au minimum une place par tranche de 20 places pour les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du Rsa. Soit 1 place à la crèche Vilvent et 2 places à la Crèche les Bouts d'Chou.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Afin de respecter cet engagement, la Communauté de communes a validé un critère de priorisation pour l'étude des dossiers en commission d'attribution des places en crèche à la condition que la famille soit orientée par un professionnel afin d'assurer avec ce dernier un accompagnement optimum de leur parcours d'insertion.

A défaut de place au-delà de cette garantie, notamment pour les demandes en cours d'année, l'équipe de direction met la famille en lien avec le Rpe pour un accompagnement à la recherche d'une autre solution.

2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

La structure et ses abords sont accessibles au public en situation de handicap (place de parking, sanitaires PMR…). Un registre d'accessibilité rédigé par le service bâtiment de la CCVA est à disposition dans le bureau de la direction.

Par ailleurs, la CCVA a signé récemment la charte départementale du handicap, ratifiée le 16 juin 2023 par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, la CAF Touraine et le département d'Indre et Loire.

Ce chapitre est plus largement développé au paragraphe 3.4.2 du projet social.

Par ailleurs, une demande dérogatoire d'accueil d'un enfant de plus de 3 ans en situation de handicap est possible. Elle doit être formalisée auprès de la PMI et préciser le projet d'accueil et ses objectifs.

3. Les compétences professionnelles mobilisées

3.1. L'équipe et les intervenants

L'équipe est composée de 25 professionnelles :

La direction :

1 directrice, infirmière. Elle a pour missions de mettre en œuvre la règlementation, manager l'équipe, promouvoir un accueil de qualité et mettre en place le projet d'établissement.

1 directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants. Elle a pour missions d'élaborer, mettre en œuvre et veiller à l'application du projet éducatif, soutenir et accompagner les équipes, assister la directrice dans l'accomplissement de ses missions, la suppléer en son absence.

1 éducatrice de jeunes enfants de terrain. Elle assiste l'EJE adjointe dans ses missions, accueille les familles, accompagne les enfants, soutient les équipes dans leur pratique.

1 infirmière puéricultrice, référente santé accueil inclusif. Son rôle est d'accompagner, d'informer, de sensibiliser et de conseiller les professionnelles dans les champs de la santé, de la prévention et du handicap. Concourir à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap, souffrant d'une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Auprès des enfants :

8 accompagnantes petite enfance, qui mettent en œuvre les conditions nécessaires au bien-être, en accompagnant le développement du jeune enfant, en répondant aux besoins essentiels au quotidien

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

(repas, sommeil, hygiène), en animant et encadrant des activités. Elles participent à l'élaboration des projets de la structure.

10 auxiliaires de puériculture, qui favorisent le bien-être et l'éveil de chaque enfant, assurent les soins y compris médicaux, répondent aux demandes des parents en matière d'écoute et de conseils. Elles participent également à l'élaboration des projets de la structure.

Au technique :

3 professionnelles assurent l'entretien des locaux, du linge, gèrent la commande et la distribution des repas.

3.2. Le travail d'équipe

Au quotidien, les professionnelles de chaque section interagissent pour assurer la continuité de la prise en charge des enfants par le biais de transmissions orales et écrites. L'EJE de terrain, interlocuteur privilégié des équipes fait le lien entre les sections afin d'harmoniser les pratiques et avec la direction pour l'informer des projets et des difficultés rencontrées.

Dans chaque crèche, des réunions sont organisées entre les professionnelles de terrain et la direction pour des réflexions sur la qualité d'accueil des enfants, des échanges sur le fonctionnement de la structure et pour l'élaboration de projets. Ces réunions sont mises en place toutes les 6 semaines en alternant les mercredis et les vendredis, à partir de 17h. Ces jours-là, la crèche ferme donc ses portes plus tôt.

Le personnel des deux crèches assiste, au moins une fois dans l'année, à des réunions animées par la directrice du pôle Services à la Population, son adjointe et la responsable du service Petite Enfance et Parentalité. Ces réunions rassemblent l'ensemble des directions des structures services à la population et permettent d'aborder des sujets communs favorisant la cohérence et les échanges entre professionnelles.

3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Les professionnelles peuvent se former tout au long de leur carrière via le Cnfpt (Centre national de la fonction publique territoriale) ou auprès d'autres organismes (livre passerelle, Conseil Départemental, Achill…).

La CCVA propose également des formations en interne. Soit avec l'ensemble des services de la collectivité (« santé mentale », SST) soit à l'ensemble des professionnelles des deux crèches sur des sujets plus spécifiques (communication gestuelle, PAMAL).

Deux journées pédagogiques par an sont mises en place pour l'ensemble des agents. Une avec les deux crèches et les responsables des RPE avec un intervenant extérieur. Une autre à la rentrée dans chaque structure afin de préparer l'accueil des enfants (avec ou sans intervenant).

Des séances d'analyse des pratiques professionnelles sont animées par une psychologue auprès des professionnelles à hauteur de 6 séances annuelles, en dehors de la présence des enfants, de 18h30 à 20h. L'équipe de direction bénéficie de séances de supervision par une psychanalyste, 3 fois par an.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

3.4. L'accueil des stagiaires

La structure accueille des stagiaires tout au long de l'année pour une période limitée. Il s'agit entre autres d'étudiants infirmiers, puéricultrices, aides-soignants, éducateurs de jeunes enfants, BAC pro service aux personnes, CAP AEPE. Une convention est préalablement établie entre la CCVA et l'établissement scolaire. Un livret d'accueil du stagiaire est remis à chaque apprenant lors d'un rendez-vous avec la directrice de la structure en amont du stage. Dans ce livret, le stagiaire trouvera des informations générales sur sa posture et le déroulé du stage, nos attentes, et quelques notions sur l'accompagnement du jeune enfant en structure d'accueil. Une tutrice est désignée dans la section qui accueille l'apprenant pour l'accompagner tout au long du stage. Une pancarte est apposée sur la porte de la section avec une photo et la filière de formation afin d'informer les parents. Le stagiaire n'est en aucun cas compté dans les effectifs et reste sous la responsabilité de la directrice de la crèche.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

LE PROJET ÉDUCATIF

« Vous dites :
C'est fatigant de fréquenter les enfants.
Vous avez raison.
Vous ajoutez :
Parce qu'il faut se mettre à leur niveau,
se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit.
Là vous avez tort.
Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.
C'est plutôt le fait d'être obligé
de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.
De se hisser sur la pointe des pieds
pour ne pas les blesser. »

Janusz Korczak
Extrait de « Le droit de l'enfant au respect »

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Les deux crèches de la CCVA ont rédigé conjointement ce projet éducatif qui met en avant l'accueil de l'enfant et de sa famille, dans un environnement professionnel respectueux et sécure.

Le vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de l'action sociale et de la culture, ainsi que les élus de la commission Petite Enfance, souhaitent que l'empathie et la bienveillance soient les valeurs-phares de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse.

Les professionnelles des crèches Vilvent et Les Bouts d'Chou s'appuient par ailleurs dans leur travail quotidien sur des valeurs auxquelles elles sont attachées, elles ont à cœur de défendre un accueil :

Ouvert à toutes les familles, que ce soit pour de l'accueil régulier ou occasionnel

- Qui prend en compte la singularité de chaque enfant et chaque famille, sans jugement, dans le respect de leur différence
- Qui répond aux besoins de l'enfant et l'accompagne dans son développement, en continuité avec ce qu'il vit à la maison, en faisant alliance avec les parents
- Qui garantit la sécurité physique et affective de l'enfant, via la disponibilité des adultes, l'instauration de certaines règles et un aménagement de l'espace adapté
- Qui encourage l'appétit de découverte de l'enfant et favorise son éveil, notamment par le jeu libre et la motricité libre
- Qui mise sur une communication à la fois transparente et confidentielle auprès des familles, un parler vrai envers les enfants et les équipes
- Qui se veut un lieu de vie, intégré dans un territoire et en lien avec des partenaires extérieurs
- Qui veille à proposer aux professionnelles un cadre de travail bienveillant et des formations tout au long de leur carrière

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille

« Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie ».[1]

L'inscription à la crèche

Suite à la pré-inscription auprès du Relais Petite Enfance et à la réponse positive de la commission d'attribution des places, les parents sont invités à contacter la directrice de la crèche pour prendre rendez-vous et remplir le dossier d'inscription.

Il s'agit du premier contact avec la direction qui se tient à la disposition des familles pour répondre à toutes leurs questions et fixer les dates de la familiarisation.

La familiarisation

On appelle familiarisation, la période d'adaptation d'une durée de 2 semaines environ au cours de laquelle l'enfant et sa famille s'habituent progressivement au lieu et aux professionnelles de la crèche. On s'apprivoise mutuellement et on tisse les premiers liens.

L'accueil et les transmissions

Accueillir est une mission essentielle de la crèche : cela passe par une attitude bienveillante et empathique, qui se traduit par la reconnaissance des besoins et des émotions de l'enfant et de sa famille.

Le temps d'accueil inclut le temps des transmissions, le matin en arrivant à la crèche et le soir, aux retrouvailles. Ces temps d'échanges permettent d'assurer une continuité entre la vie à la maison et la vie à la crèche. Ils sont un passage de relais entre les parents et les professionnelles.

Ces temps de transmissions sont aussi des moments où l'enfant prend progressivement ses marques et se sépare de son parent, seul ou accompagné d'un adulte référent.

L'accompagnement à la parentalité

La crèche se veut un lieu ressource, où les familles peuvent solliciter les professionnelles sur des thématiques éducatives variées. C'est un lieu d'accompagnement à la parentalité neutre et bienveillant : les parents peuvent interroger les membres de l'équipe sur des sujets ou des besoins d'accompagnement particuliers. Les familles peuvent être redirigées vers d'autres structures et professionnels spécialisés.

Les halls d'entrée des crèches sont pourvus d'affichage à destination des familles et des temps d'échanges privilégiés sont organisés tout au long de l'année.

---

[1] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 2017*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

2. Le respect du développement de l'enfant dans son individualité et intégrité

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».[2]

Chaque enfant est unique et a sa propre histoire. Nous l'appelons par son prénom et respectons les valeurs éducatives inculquées par ses parents.

En tant que professionnelles de la petite enfance, nous veillons à respecter le rythme et l'individualité de chacun, tout au long de la journée et notamment lors des temps de sommeil, de repas et de soins. Ainsi, nous faisons en sorte que chaque enfant se réveille de lui-même. Au moment des repas, la texture des plats est adaptée à chaque enfant et chez les plus grands, l'intégralité du menu est présentée dans les assiettes à compartiments : l'enfant choisit de commencer par le sucré ou le salé. Enfin, nous proposons le change debout à l'enfant quand nous estimons qu'il est prêt ou bien à sa demande.

Chaque enfant évolue à son rythme. Les professionnelles pensent l'aménagement de l'espace et proposent un matériel adapté. Par le jeu, l'imitation, l'expérimentation, l'enfant développe son autonomie, ses compétences sensori-motrices, cognitives et sociales.

L'adulte évitera l'interventionnisme auprès de l'enfant, pour le laisser mener son activité comme il l'entend, faire des essais et erreurs, s'autonomiser dans les relations avec les autres …

La crèche est un lieu d'accueil collectif, de ce fait, la prise en compte des besoins individuels de l'enfant est parfois conditionnée par la collectivité et ses contraintes.

La crèche ayant pour mission l'accueil de tous les enfants, nous œuvrons pour favoriser une inclusion quelles que soient les différences. Ainsi, un enfant porteur de handicap ou avec une maladie chronique peut être accueilli à la crèche, dans le respect de son intégrité, et en tenant compte des limites que représente la collectivité.

3. La sécurité physique et affective

La sécurité de l'enfant, de sa famille et de l'équipe est nécessaire au bien-être de chacun.

Tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité physique et affective des enfants qui nous sont confiés, en les accueillant dans un lieu sain et sûr, propice aux découvertes.

Le matériel et l'aménagement proposés sont réfléchis en termes de sécurité, de diversité, d'écoresponsabilité (objets de récupération notamment) et d'adaptation au développement de l'enfant. Les locaux sont entretenus quotidiennement avec des produits écologiques, et les jouets sont nettoyés régulièrement, notamment ceux portés à la bouche.

Nous nous rendons disponibles physiquement et psychiquement pour chacun des enfants présents à la crèche, dans la mesure du possible. Nous les prenons dans nos bras ou sur nos genoux dès qu'ils en expriment le besoin et chaque professionnelle veille à la reconnaissance de leurs émotions. Dans tous les cas, les pleurs d'un enfant ne doivent pas être ignorés.

---

[2] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 2017*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

La verbalisation prend une place primordiale dans nos pratiques : en mettant des mots sur ce que ressent l'enfant au quotidien, nous l'aidons à se construire. Sa sécurité affective étant renforcée, l'enfant peut d'autant plus s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

La sécurité physique et affective de l'enfant passe aussi par le respect de certaines règles et l'instauration de repères spatio-temporels (aménagement de l'espace, rituels…)

Des repères humains

En dehors des figures d'attachement du cercle familial, l'enfant accueilli à la crèche va petit à petit se lier à de nouvelles figures d'attachement parmi l'équipe des professionnelles. Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de référence exclusive à un seul adulte, de façon à ce que l'enfant tisse des liens avec l'ensemble des professionnelles de sa section.

La famille est accueillie au départ par une personne référente, qui restera l'interlocutrice privilégiée, puis les autres professionnelles pourront prendre son relais et chacune pourra ensuite s'occuper de l'enfant. Celui-ci aura ainsi l'occasion de créer des liens avec plusieurs personnes et pourra s'orienter de lui-même vers la ou les professionnelles auprès desquelles il se sent le mieux.

Ces relations privilégiées vont permettre à l'enfant et à ses parents d'établir un climat de confiance, de créer des repères stables et rassurants. C'est en étant accueilli chaque jour par les mêmes personnes, en questionnant quotidiennement sur le vécu de l'enfant, que la continuité d'accueil se met en place.

Cette continuité d'accueil se poursuit tout au long de la présence de l'enfant à la crèche : la même équipe de professionnelles (ou au moins une professionnelle) suit le groupe d'enfants, jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants changent d'espace de vie au cours des trois années de présence à la crèche, mais pas de figures d'attachement.

En plus de l'équipe de section, l'enfant va faire aussi la connaissance des membres de l'équipe des polyvalentes. Ces professionnelles ne sont pas rattachées spécifiquement à un groupe d'âge, elles assurent les remplacements des temps partiels, congés, absences, formations, et peuvent aller d'une section à une autre selon les besoins. Conscientes de leur présence en discontinu, elles veillent néanmoins à tisser des liens avec chaque enfant.

L'équipe technique (responsable de l'entretien des locaux et de la cuisine) accompagne aussi au quotidien les enfants, principalement lors des temps de repas ou pour du renfort en section.

L'éducatrice de jeunes enfants est une autre figure d'attachement que les enfants côtoient quotidiennement. Elle accompagne les équipes et veille à ce que chaque enfant s'intègre dans les meilleures conditions à la crèche.

Les équipes de direction se rendent aussi quotidiennement dans les différentes sections. Elles sont attentives au bien-être de chaque enfant et de chaque professionnelle.

L'observation, la disponibilité physique et psychique des professionnelles, leur posture attentive à l'égard de chaque enfant sont autant d'outils et de savoir-faire qui favorisent un climat sécurisant.

Des repères dans l'espace

La sécurité affective passe aussi par une stabilité des lieux. Les salles de vie des enfants sont aménagées en début d'année en fonction de leur stade de développement : tapis d'accueil et coins douillets chez les bébés, espaces moteurs, jeux de construction et de manipulation pour les un peu plus grands et coins de jeux symboliques (d'imitation), jeux sur table pour les 2 ans et plus. Nous veillons à

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

ne pas réaménager trop souvent les espaces de vie, de sorte que l'enfant ait des repères stables et gagne en autonomie.

L'aménagement de l'espace est également réfléchi pour permettre une exploration sans encombre et sans surstimulation.

Toutefois, en fonction des progrès moteurs, de l'attrait de certains enfants pour certains jeux, nous aménageons différemment l'espace, avec toujours comme intention que l'enfant puisse satisfaire ses besoins au moment où il en a besoin.

Des repères dans le temps

Le jeune enfant ne possède pas la notion du temps comme les adultes, l'instauration de certains repères temporels immuables aident alors l'enfant à se sentir en sécurité.

Ainsi des moments rituels viennent rythmer le déroulement d'une journée : ateliers proposés le matin, lavage des mains avant les repas, rituel du déshabillage en favorisant l'autonomie avant la sieste…

La place du doudou

Le doudou ou objet transitionnel a toute sa place dans nos crèches. L'enfant peut y avoir recours à tout moment de la journée. Nous proposons aux familles d'apporter un objet transitionnel dès la période de familiarisation de l'enfant. Celui-ci permet de faire le lien entre la vie à la maison et la vie à la crèche. Il adoucit la transition entre les deux environnements de l'enfant. Il peut prendre la forme d'une peluche, d'un carré de tissu imprégné de l'odeur de la maison.

Le doudou ou objet transitionnel a une fonction de réassurance pour l'enfant. Il permet de faciliter ou d'aborder plus en douceur les temps pouvant être difficiles pour lui.

Un distinguo est fait avec la tétine, qui répond à un besoin de succion lors des 1ers mois de l'enfant, alors que le doudou répond davantage à un besoin d'attachement pendant son enfance. Nous encourageons l'enfant à se séparer de la tétine lors des temps de jeu ou d'interaction, afin qu'il puisse développer son langage et être actif dans les échanges.

Les règles et les limites

Les règles et limites permettent à l'enfant de se construire, de comprendre le monde qui l'entoure tout en protégeant sa sécurité physique et affective. Nous sommes vigilantes à formuler au maximum des règles positives (« parle moins fort s'il-te-plaît » au lieu de « ne crie pas ») : l'enfant aura tendance à mieux les assimiler que des formulations incluant une négation. Chaque règle et limite est expliquée à l'enfant afin qu'il puisse mieux la comprendre et la retenir.

Lorsque nous posons une limite, l'enfant peut parfois être submergé par ses émotions et crier, taper, se rouler au sol pour affirmer son désaccord. L'enfant a besoin que son émotion soit entendue et comprise par l'adulte afin que celui-ci puisse l'accueillir et l'accompagner. L'équipe met des mots sur l'émotion de l'enfant, lui permettant de se sentir reconnu et d'accepter plus facilement la règle.

Les règles et limites posées seront d'autant mieux comprises et respectées qu'il y en a le moins possible. La principale est de ne pas se faire mal à soi et aux autres.

Entre professionnelles, nous veillons à assurer une cohérence lorsque nous fixons le cadre aux enfants afin d'être toutes en accord sur ce que l'enfant peut ou ne peut pas faire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

4. L'éveil de l'enfant

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».[3]

4.1. Les temps pour jouer

Le jeu est le principal moteur du développement de l'enfant. Ses 5 sens sont sollicités ainsi que ses capacités motrices et cognitives.

Les jeux que nous choisissons ne sont pas genrés et ne répondent à aucun stéréotype : un garçon pourra jouer à la poupée et une fille à la moto.

Le jeu libre :

Une grande place est laissée au jeu libre afin que les enfants exercent leurs capacités avec plaisir. Les sections sont aménagées afin d'offrir différentes opportunités de jeu dans lesquelles le tout petit est acteur. Il expérimente à son rythme et l'aménagement est fait de sorte que l'enfant puisse retrouver les mêmes jeux aux mêmes endroits pour refaire des expériences autant qu'il le souhaite.

Des caisses de jouets sont laissées en libre accès pour que l'enfant puisse s'en saisir au moment où il en a besoin. Dans le même objectif, différents coins sont aménagés : activités motrices, dinette, tapis coin calme/lecture, cachette…

Au niveau moteur, les étapes du développement sont respectées, ainsi, un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il n'aura pas acquise de lui-même. On lui laissera le temps d'assimiler de nouvelles compétences pour passer à l'étape suivante. Ainsi pour les bébés, nous privilégions la position allongée sur un tapis.

Le « pied-nu » est encouragé, permettant au tout-petit de développer ses sensations, sa posture et son équilibre.

Le jeu dirigé / jeux sur table :

Des propositions de jeu sont régulièrement faites par l'adulte selon les besoins et compétences repérés chez l'enfant.

Il peut s'agir de propositions de matériel que l'enfant pourra explorer à sa guise : pâte à modeler, différents objets ou matières à toucher ou transvaser, des déguisements, instruments de musique…

Les propositions de l'adulte peuvent prendre aussi la forme de comptines signées, de rondes, de lectures, de danse ou éveil au yoga…

Des activités plus dirigées sont également proposées avec des objectifs plus précis (motricité fine) mais en laissant toujours une liberté à l'enfant dans sa manière de faire et d'imaginer : collage de gommettes, peinture, jeux de construction, premiers jeux de société…

---

[3] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 201*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

<u>Les temps à l'extérieur</u> :

L'accès à l'extérieur est un besoin pour tous. Le contact réel avec la nature est essentiel.

Du fait des modes de vie actuels, les enfants passent très peu de temps dehors, il nous tient à cœur de maximiser ce temps dans les lieux d'accueil.

Les sorties dans le jardin sont l'occasion de découvrir et d'expérimenter de nouveaux jeux : porteurs, vélos, jeux d'eau, jeux de sable, ballons, cerceaux, courses…

C'est l'endroit idéal pour explorer son environnement avec une grande liberté, en utilisant son corps et ses sens. Ceci participe grandement à son développement moteur, cognitif et social. Son bien-être et sa bonne santé sont également favorisés (meilleur appétit et sommeil, moins de bruits et de conflits, moins de promiscuité et de microbes…)

Les différents moments de la journée peuvent ainsi être passés dehors : de l'accueil du matin aux repas, voire la sieste.

Des sorties hors de la crèche peuvent également être proposées, en fonction des projets en cours et du personnel disponible.

4.2. Les temps pour rêver, développer l'imaginaire

L'enfant découvre, explore, expérimente sans cesse, mais il a aussi besoin d'espaces de rêve, d'ennui ou de pause.

Quand il en ressent le besoin, il pourra trouver à la crèche un endroit douillet pour être au calme : des coins avec tapis, coussins, cabanes…

Ces endroits de détente sont des lieux privilégiés où l'enfant se saisira d'un livre pour le feuilleter seul ou se le faire lire.

Le livre occupe une place importante à la crèche : dès les premiers mois, des albums jeunesse cartonnés sont à disposition de l'enfant. Il va apprendre à se familiariser avec cet objet particulier, à le différencier des autres jouets et expérimenter le plaisir de découvrir, d'imaginer ou de créer un lien avec l'autre par ce biais. Les différentes histoires racontées à l'enfant lui donnent accès à des expériences de vie auxquelles il est confronté aujourd'hui et dans lesquelles il peut se reconnaitre. La littérature lui apporte ainsi une diversité de regards et une ouverture sur le monde.

L'ouverture au rêve, à l'imaginaire et à l'art se fait aussi grâce à la musique. Une intervenante musicale vient régulièrement dans les deux crèches et propose aux enfants et professionnelles des temps musicaux riches en découvertes et en interactions.

Tous ces temps d'éveil font aussi appel à la créativité des professionnelles, qui laissent libre cours à leur sensibilité et goût pour telle ou telle activité.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

5. La communication

La communication est un « processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement : la parole, le geste, le regard, la mimique, l'espace interindividuel, etc. La communication est ainsi un tout intégré ».[4]

La crèche est un endroit riche en échanges et interactions, où la communication fait partie intégrante de l'accueil.

La communication prend différentes formes :

- L'échange verbal lors des temps de transmissions entre collègues et avec les familles (retranscrit ensuite sur les feuilles journalières de transmissions).
- Les temps informels entre collègues
- Les échanges privilégiés en relation duale avec l'enfant (lors des repas, des changes ou de l'endormissement)
- Les interactions entre enfants et entre enfants et adultes (écholalies, babillages, mimétisme…)
- La communication plus formelle (sous forme d'affichage ou de mailings)
- La communication non verbale des enfants comme des adultes (mimiques, postures, gestes…)
- La communication gestuelle associée à la parole (l'ensemble des équipes des deux crèches a bénéficié d'une formation à cette pratique)

5.1. Communication avec l'enfant

Le « bain de langage » dans lequel l'enfant évolue le sécurise et l'amène à développer son propre langage. Nous parlons aux enfants tout au long de la journée. Nous verbalisons pour aider l'enfant à comprendre ce qui l'entoure : le prévenir de ce qui va advenir, l'encourager, créer du lien…

La communication avec le tout-petit est également souvent non verbale, le regard ou les gestes de la professionnelle traduisent son attention envers lui.

Nous mettons en avant la communication gestuelle associée à la parole, notamment utilisée pour interagir avec les enfants n'ayant pas encore acquis le langage parlé. L'utilisation du langage signé fait partie intégrante des projets pédagogiques des deux crèches.

5.2. Communication avec les familles

Nous souhaitons une communication la plus transparente possible, base sur laquelle s'établit une relation de confiance. Les équipes des sections et de direction se tiennent quotidiennement à disposition des familles pour échanger, répondre aux questions.

Le rôle des professionnelles est complémentaire à celui du parent qui reste le 1er éducateur de son enfant. Les professionnelles les accompagnent, sans prendre leur place.

Des mails sont régulièrement adressés aux familles pour leur communiquer des événements à venir, proposés en interne ou en partenariat avec d'autres institutions.

Des panneaux d'affichage dans les halls d'entrée permettent d'accéder à des informations sur la législation, la prévention ou sur les actualités locales (idées de sorties, conférences…).

Par ailleurs, une gazette interne à chaque structure est rédigée 3 à 4 fois dans l'année. Ce journal relate le quotidien des enfants et des professionnelles, ainsi que les divers projets réalisés.

---

[4] *Définition issue de www.cairn.info*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

5.3. Communication entre professionnelles

L'équipe de direction veille à ce que la communication interne soit fluide et diffusée de manière régulière et équitable. Panneaux d'affichage dans la salle du personnel, réunions d'informations descendantes, notes de service et compte-rendu de réunions permettent d'informer l'ensemble des équipes.

La communication entre collègues est primordiale et nécessaire au bon déroulement d'une journée.

Les professionnelles arrivant de manière échelonnée le matin, chacune prend connaissance des informations sur chaque enfant via le cahier de transmissions et via les échanges oraux entre collègues d'une même section.

Les feuilles de transmissions sont complétées quotidiennement et permettent d'avoir un suivi sur le développement de l'enfant.

Les professionnelles sont vigilantes au vocabulaire utilisé à l'oral ou à l'écrit.

6. Les crèches : des lieux de vie ouverts sur l'extérieur

La crèche est un lieu de vie, intégré dans un territoire avec ses spécificités.

Chacune des deux crèches de la CCVA a pour projet d'ouvrir l'établissement d'accueil collectif vers l'extérieur. Des sorties (à la médiathèque, à la boulangerie…) peuvent être organisées avec le groupe des plus grands.

Les deux crèches partagent des projets communs avec les deux antennes RPE (Relais Petite Enfance) à proximité.

Les crèches sont aussi des lieux d'accueil pour les stagiaires et étudiants : nous accueillons régulièrement des élèves en bac pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne), des étudiantes infirmières ou infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, Accompagnant Educatif Petite Enfance, Educateurs de jeunes Enfants viennent aussi réaliser des stages dans les EAJE. Ponctuellement, d'autres stagiaires peuvent être accueillis (stage découverte 3ème, intervenant musical, orthophoniste…).

Les crèches de la CCVA sont membres du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), dont font aussi partie le CHRS Anne de Beaujeu (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), le PRH (Pôle Ressources Handicap), la PMI (Protection Maternelle et Infantile), Livre Passerelle, avec lesquels les crèches entretiennent des relations partenariales.

En fonction du public accueilli, les crèches sont amenées à être aussi en lien avec le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, les Centres Médico-Psychologiques, l'USLP (Unité de Soins de la Parentalité), le service de pédopsychiatrie de Tours.

Enfin, pour préparer la future scolarisation des enfants accueillis, les crèches peuvent participer à des réunions éducatives dans les écoles maternelles ou échanger avec des classes spécialisées comme l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme).

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

7. La professionnalisation de l'accueil

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants ».[5]

En tant que professionnelles Petite Enfance de la Fonction Publique Territoriale, nous bénéficions régulièrement de formations tout au long de notre carrière : via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le Conseil Départemental ou des centres de formation associatifs.

Par ailleurs, chaque année est organisée au mois de mai une journée pédagogique réunissant les deux crèches. Au cours de cette journée de travail, une thématique éducative, sociale, médico-sociale du champ de la petite enfance est approfondie. Cela permet de questionner nos pratiques, d'affiner nos connaissances et de partager un temps de travail commun.

L'ensemble des équipes des deux crèches a bénéficié en interne d'une formation sur la communication gestuelle associée à la parole en 2023 et 2024.

Il est primordial que chaque équipe des crèches se réunisse régulièrement, sans la présence des enfants, pour échanger des informations, élaborer un projet, se questionner sur un événement du quotidien professionnel… Des temps sont donc prévus en fin de journée, les mercredis ou les vendredis, avec une fermeture plus tôt des crèches, selon un calendrier défini à l'avance et adressé aux familles à la rentrée.

Enfin, chacune des crèches se voit dotée chaque année de séances d'analyse de la pratique, encadrées par une psychologue. L'objectif de ces séances est de libérer la parole et de prendre du recul sur des situations vécues par les professionnelles, de se questionner sur nos pratiques et réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration.

Ce projet éducatif, dans lequel les valeurs telles l'empathie, la bienveillance, le respect sont mises en avant et guident nos actions, pourra être amené à évoluer et être réajusté en fonction des directives des élus ou de la réécriture du projet éducatif communautaire.

« Je suis petit mais important.
J'ai le droit d'être respecté, et mes parents aussi,
dans tous les lieux où je suis accueilli, avec ou sans eux.
Et j'ai le droit de ne pas avoir peur et de ne pas avoir mal quand on me soigne.
Les gens qui travaillent dans ces lieux où je reste un peu,
mais où je ne fais que passer, devraient savoir que j'ai un nom,
que j'ai une histoire, que j'ai un avenir, que je ne suis pas un prix de journée,
et que mes parents ne sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien ».

---

[5] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 2017*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

Le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) comprend 14 communes. Amboise, ville centre de la CCVA, représente environ 45% de sa population.

En 2007 la ville d'Amboise a contractualisé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), puis en 2014 un Contrat de ville qui visait deux quartiers prioritaires, représentant aujourd'hui 19% des Amboisiens. Suite au bilan de ce contrat de ville, quatre grandes thématiques sont définies pour le nouveau contrat baptisé « quartiers 2030 » :

- L'insertion, la formation, l'accès à l'emploi,
- La transition écologique et le cadre de vie,
- La sécurité, la tranquillité publique et la citoyenneté,
- Cohésion sociale et émancipations.

La crèche les Bouts d'Chou est située dans le quartier de Malétrenne, l'un des deux quartiers prioritaires de la ville d'Amboise (QPV) où elle est intégrée depuis 2024.

Le quartier de Malétrenne, construit entre les années 1950 et 1970, compte 852 logements sociaux et se trouve à 10 minutes à pied du centre-ville.

C'est un quartier dynamique avec une offre d'accompagnement à la parentalité dès le plus jeune âge. Il s'intègre dans un réseau de vie, de culture et de loisirs, riche et de proximité. Ainsi sont implantés près de la structure, le Centre Hospitalier Inter-Communal Amboise/Château-Renault, la cité scolaire, des gymnases, un centre aquatique, la médiathèque et le centre culturel. Dans un rayon très proche on trouve également une école maternelle, un boulodrome et des commerces (boulangerie, tabac, supermarché, coiffeur), l'ASHAJ (résidence de jeunes travailleurs) et enfin un lieu d'accueil parents/enfant « 1 2 3 Soleil » ouvert une après-midi par semaine, dans les locaux du RPE de Malétrenne. Des travailleurs sociaux de la MDS accueillent et proposent des temps de jeux, de détente et d'observation pour le parent avec son enfant.

L'Espace Santé Jeunes (ESJ) est également un acteur local, récemment installé dans le quartier, c'est un espace d'écoute et de prévention santé qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, aux parents ainsi qu'aux professionnels.

Plus largement, l'offre d'accueil sur le territoire est diversifiée. En janvier 2025, on compte 158 assistants maternels agréés, 2 crèches multi accueil intercommunales (60 et 30 places), une micro-crèche privée de 12 places à Nazelles (sources CAF et IMAJE). Une seconde micro-crèche a ouvert ses portes en 2024 dans la zone d'activité de la Boitardière (12 places).

D'autres dispositifs complètent cette offre :

- L'accueil d'urgence dans chacune des deux crèches de la CCVA,
- Le dispositif « un enfant accueilli, un emploi retrouvé !», plateforme départementale, gérée par l'association Cispéo Petite Enfance, accompagne les parents en situation d'insertion professionnelle et vise à faciliter la reprise d'emploi en mobilisant des modes d'accueil (assistantes maternelles, crèche familiale, crèche…),
- Bout'chou service, également géré par Cispéo, spécialisé dans la garde à domicile sur les horaires atypiques et dans le répit parental (pour les familles à faible quotient familial).

Un réseau d'acteurs dense est présent sur le territoire avec une connaissance commune des problématiques parentales : la Protection Maternelle et Infantile (PMI), deux antennes de relais petite

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Enfance (RPE), une maison France Services, un Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dynamique avec une charte propre.

L'investissement dans le projet des 1000 premiers jours avec les territoires voisins à l'échelle du Pays Loire Touraine marque une dynamique forte dans l'accompagnement des futurs parents, sur les différents champs de la santé et du social.

1.2. Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

Chiffres CCVA :

En 2021 on recense 28 071 habitants sur le territoire de la CCVA, la population est stable.

On constate toutefois une baisse des naissances entre 2019 et 2022.

En 2023 sont dénombrées 719 familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans.

On observe une augmentation du nombre de familles dont tous les parents travaillent ainsi qu'une augmentation des familles monoparentales, ce qui induit une augmentation des besoins en mode de garde.

Chiffres Amboise :

En 2022 on compte 12 693 habitants et 372 familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans soit 360 enfants, 165 parents allocataires CAF travaillent.

Chiffres quartier Malétrenne :

Dans le quartier, vivent 127 familles monoparentales dont 60 avec enfants de moins de 3 ans.

Le taux de pauvreté est de 40.5% (contre 11.3% sur la CCVA). On peut expliquer cette concentration de ménages pauvres par l'implantation de nombreux logement sociaux dans ce quartier et la présence de plusieurs familles monoparentales.

On observe par ailleurs un vieillissement de la population, contrairement à l'autre quartier prioritaire de la ville. Ce vieillissement peut s'expliquer par le fait que les locataires des logements sociaux restent longtemps dans leur logement et qu'il n'y a pas de renouvellement du parc locatif. Par ailleurs, on peut supposer que la raréfaction des biens à vendre dans le centre-ville d'Amboise et l'augmentation du coût de l'immobilier n'incitent pas les jeunes parents à s'installer dans le quartier.

2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

Dans le champ culturel et éducatif :

Des liens avec la **médiathèque** sont établis de longue date et des sorties à la médiathèque avec professionnelles et enfants de la crèche sont proposées, mais le partenariat pourrait être davantage développé. Nous envisageons que des professionnels de la médiathèque viennent aussi dans les locaux de la crèche, que des ateliers parents-enfants autour du livre puissent avoir lieu régulièrement, renforçant le partenariat institutionnel.

Un partenariat autour du livre et de la lecture à voix haute est déjà mis en place avec **l'association Livre Passerelle**, qui lutte contre l'illettrisme et promeut la lecture à voix haute auprès de publics parfois éloignés du livre. Sur Amboise, Livre Passerelle intervient dans les structures Petite Enfance et

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

établissements scolaires de la ville dans le cadre d'« Histoire de Lire », une manifestation annuelle qui prend ses quartiers dans différents lieux de la ville, invitant le public à s'attarder autour d'histoires lues rien que pour lui. Cette association anime aussi la Quinzaine du Livre Jeunesse, proposée chaque année par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Les professionnelles des crèches vont régulièrement lire des albums lors du temps fort de cette quinzaine.

La crèche est voisine par ailleurs du Pôle culturel, qui héberge les activités de deux associations : **l'école de musique et de danse** et la Maison des Jeunes et de la Culture (**MJC**).

Pour le moment, aucun lien n'existe entre la crèche et le pôle culturel, mais la volonté des élus de la CCVA de développer la culture sur le territoire, alliée à l'envie de l'équipe de direction d'ouvrir la crèche aux pratiques artistiques, sont des terreaux propices pour un partenariat à venir. La crèche bénéficie déjà de la présence hebdomadaire d'une intervenante musicale.

Des liens existent avec le **Relais Petite Enfance (RPE)** tout proche : les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent viennent une fois par mois environ à la crèche pour bénéficier de la salle de motricité. Ce partenariat, mis entre parenthèse avec le COVID, ne demande qu'à s'enrichir et donner aux professionnelles Petite Enfance, de l'accueil collectif et de l'accueil individuel, l'occasion de partager des pratiques communes et d'échanger.

Un travail avec le RPE et l'école maternelle voisine est à construire, notamment autour des nouveaux espaces verts et espaces de jeux de la crèche, que l'équipe de direction souhaite mutualiser.

Un rapprochement avec **l'école maternelle Jeanne d'Arc** fait partie des projets d'ouverture de la crèche vers son environnement. Un partenariat avec l'école permettrait en effet la mise en œuvre d'une « passerelle », une sensibilisation à l'univers de l'école, même si tous les enfants de la crèche ne sont pas scolarisés dans cette école. Une rencontre avec l'équipe éducative de l'école a permis de poser les bases d'une collaboration future.

Dans le champ médico-social :

La **PMI** gère l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué. Impliquée dans l'accompagnement à la parentalité, la PMI est un interlocuteur privilégié des crèches. Des rencontres régulières avec les infirmières et puéricultrices permettent de croiser les regards des professionnelles Petite Enfance et des professionnels de santé sur un même enfant et de définir ensemble l'accompagnement le plus approprié.

L'équipe de direction de la crèche peut être amenée à contacter d'autres acteurs du champ social notamment au sujet de l'accueil de familles de réfugiés (**CADA**) ou pour l'accompagnement de familles suite au diagnostic d'un handicap (**PRH 37, Parent'ailes**) ou le **CHRS** Anne de Beaujeu qui accueille des familles et les accompagne dans leur parcours de réinsertion sociale.

Principal financeur des structures Petite Enfance, la CAF d'Indre et Loire dispose aussi d'une branche en charge du développement local social et promeut des actions en faveur de la parentalité. Ainsi, le REAAP du Val d'Amboise soutenu par la CAF participe depuis quelques années à la manifestation nationale « La Quinzaine de la parentalité » et met en place sur le territoire diverses actions et animations à destination des familles. Les professionnelles de la crèche participent régulièrement aux rencontres du **REAAP** et se mobilisent chaque année pour le temps fort de la Quinzaine de la parentalité en aménageant et animant des espaces dédiés aux tout-petits. Elles développent également des actions hors de la Quinzaine de la parentalité, tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

3. Les modalités de participation des familles

Une fois la place en crèche confirmée par les familles, celles-ci sont invitées à une **première rencontre collective à la crèche, sous forme de « portes ouvertes »**, avant l'arrivée même de leur enfant dans la structure.

Il s'agit de découvrir les espaces de vie où seront accueillis leur enfant, faire connaissance avec l'équipe de professionnelles qui s'occupera de lui et leur poser toutes les questions relatives à la vie de la crèche.

Une **réunion de rentrée** avec les parents est généralement prévue entre octobre et décembre, chaque année. Elle se veut à la fois informative et interactive.

La crèche est un lieu ouvert aux familles, pour les accompagner dans leur rôle de parents et leur proposer des temps privilégiés avec leur enfant. Ainsi des **ateliers parents-enfants** sont régulièrement proposés (au moins un par semestre) avec les professionnelles de la crèche ou des intervenants extérieurs. Ces temps partagés sont autant d'opportunités pour tisser des liens de confiance avec les familles et travailler sur la parentalité.

Les **cafés des parents** sont d'autres moments institués à la crèche. Sur un créneau horaire défini, les parents sont invités à venir discuter avec les EJE (Educatrice de jeunes Enfants) de la crèche, le RSAI (Référent Santé Accueil Inclusif) ou des membres de l'équipe de terrain, sur une thématique définie à l'avance et en lien avec des difficultés rencontrées par les familles.

Des **événements festifs** jalonnent aussi l'année à la crèche et sont l'occasion pour les parents de passer du temps avec leur enfant dans les locaux et avec l'équipe de la crèche :

- **Fête de la musique**, avec l'intervenante musique,
- **Histoire de Lire** : lecture d'albums à voix haute avec l'association Livre Passerelle,
- **Kermesse** pour les plus grands, organisée avant leur départ à l'école maternelle.

La vie de la crèche est racontée et illustrée dans la **gazette des Bouts d'Chou**, rédigée par les éducatrices de jeunes enfants et parfois les professionnelles du terrain. C'est un outil de communication qui fait lien entre l'établissement et les familles, qui met en valeur les actions des équipes et fait connaître le quotidien de la structure, au fil des saisons et des événements.

Les structures Petite Enfance sont de véritables relais d'informations sanitaires, sociales et culturelles aux familles. Une **veille documentaire** est réalisée par l'équipe de direction pour assurer une communication au plus près de l'actualité.

La participation des familles à la vie des crèches s'est illustrée par le passé dans une instance participative, le **conseil de crèche**. Suite à la période Covid, cette instance s'est dissoute. La remettre en place passe d'abord par un travail de communication et mobilisation des parents.

4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

Comme dans tout établissement public de collectivité territoriale, le **principe d'égalité** s'applique dans les crèches et pour une même situation, les usagers sont traités de la même façon. Tous les enfants sont accueillis quelle que soit leur nationalité, la profession de leurs parents, leur origine sociale ou leurs revenus familiaux.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

Faciliter l'accueil….

Les places en crèche s'adressent à toutes les familles de la Communauté de Communes du Val d'Amboise et pas uniquement aux familles du quartier ou de la ville. Des **critères prioritaires favorables à l'insertion** ont été validés en 2024.

L'enjeu autour de l'insertion sociale et du retour à l'emploi est particulièrement significatif dans les deux quartiers prioritaires de la ville et une seule structure d'accueil du jeune enfant peine à satisfaire les demandes de formations pour réinsertion professionnelle ou pour apprendre le français :

Parce que ces demandes sont nombreuses et que les places en accueil occasionnel de la crèche ne correspondent souvent pas aux créneaux des formations et ne suffisent pas ;

Parce que les demandes ne sont pas anticipées. Les familles demandent souvent une place en crèche une fois que l'entrée en formation est toute proche, les organismes de formation les orientant vers la crèche sans connaissance des contraintes d'offres de places.

Une rencontre avec les organismes de formation, particulièrement concentrés sur Amboise Sud, est à programmer afin qu'ils soient sensibilisés au processus d'attribution des places en crèche et que la crèche prenne connaissance des différentes formations proposées et de leur durée afin de mieux anticiper les accueils.

Face au besoin grandissant de places pour des solutions d'insertion et pour les horaires décalés, la CCVA a mis en place depuis janvier 2024 une coordination Petite Enfance à laquelle sont conviés les structures Petite Enfance, les élus et les partenaires concernés par les besoins d'accueil afin de travailler ensemble sur une meilleure adéquation entre l'offre et de la demande d'accueil.

Pour des horaires atypiques, les familles peuvent faire appel à Bout'chou service depuis 2017. Cette offre spécifique permet à des enfants d'être gardés à domicile par un professionnel, tôt le matin, tard le soir, le samedi et d'être emmenés à la crèche à la place des parents. Néanmoins cette offre est concentrée sur Amboise et Nazelles-Négron. Elle n'intervient que pour les familles à faible QF. Le peu de demandes entrant dans les critères sont difficiles à satisfaire à cause des problématiques de recrutement de gardes à domicile. Ce service pour les horaires atypiques ne solutionne pas pour autant l'accueil pérenne.

Il existe également, depuis 2024, le dispositif départemental « un enfant accueilli, un emploi retrouvé ! », mis en place par le Département, la CAF et France Travail et CISPEO. Ses principaux objectifs : être réactif et faciliter le retour à l'emploi et l'accès à la formation des parents en insertion professionnelle en levant les freins que représente la garde d'enfant.

Enfin, la crèche Les Bouts d'chou a vu ses propositions d'accueil évoluer depuis la rentrée 2024 : l'accueil occasionnel est désormais intégré à l'accueil régulier. Cette évolution de l'accueil permet de proposer aux familles des créneaux horaires de plus grande amplitude et d'accéder à l'accueil occasionnel dès le plus jeune âge de l'enfant. Cette souplesse de l'accueil occasionnel fera l'objet d'une évaluation.

Des partenariats avec le CHRS (Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale) et le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) se développent avec les structures Petite Enfance pour faciliter l'insertion sociale et le retour à l'emploi.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

…mais des freins subsistent.

On constate une hausse des demandes d'accueil en structure Petite Enfance pour un retour à l'emploi des mères (missions d'intérim, emploi dans l'hôtellerie, dans la restauration…) ou pour suivre des formations diplômantes, gratifiantes ou des formations recommandées par l'OFI (Office Français pour l'Immigration).

La proximité de lieux de formation pour adultes avec le GRETA et l'UFCV, à l'ASHAJ ou au lycée professionnel, pour la préparation du BAFD, de diplômes en alphabétisation ou Français Langue Etrangère (FLE) fait que la crèche est souvent sollicitée pour accueillir les enfants dont les mères vont suivre ces formations.

Face au nombre de places limitées, aux contraintes horaires et parfois au délai très court de la demande, il n'est pas toujours possible de répondre favorablement à toutes ces demandes d'accueil qui ne font pas l'objet d'un passage en commission d'attribution des places. Il nous faut alors réorienter les familles vers d'autres dispositifs (RPE, « un enfant accueilli, un emploi retrouvé ! » …) sans certitude d'une réponse positive. Ces situations mettent en avant le manque de places en structure.

On constate par ailleurs une augmentation des épuisements parentaux, notamment chez les familles monoparentales. Les solutions de répit en cas d'épuisement parental sont limitées et ponctuelles et prennent la forme d'accueil occasionnel.

Autre frein à l'accès à l'accueil occasionnel est la problématique de mobilité. Des familles ne disposent pas de véhicule personnel et sont tributaires de la navette de bus, dont les trajets sont limités, avec des heures creuses sans passage.

Même si la structure s'adapte au mieux aux besoins des familles, des contraintes externes imposent un fonctionnement qui ne correspond pas toujours aux besoins de l'enfant.

4.2. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Notre structure a la capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique garantissant un accueil individualisé dans la limite des possibilités d'encadrement.

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place avec les parents, le médecin traitant de l'enfant, le Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) de la crèche, signé par ces trois parties ainsi que par la directrice de la crèche.

Le RSAI est garant de la bonne observance du protocole et est un interlocuteur privilégié pour les familles, que ce soit dans le cadre d'un PAI ou pour toute autre question relative à la santé, à l'allaitement ou au handicap. Il fait le lien avec la PMI et les autres partenaires spécifiques, le PRH 37 (Pôle Ressource Handicap) et la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation).

Une référente est désignée dans la section afin de limiter les interlocuteurs et rassurer à la fois l'enfant et les parents.

Un suivi des enfants porteurs de handicap accueillis à la crèche, et de leur famille, peut être mis en place avec le PRH 37. Ce partenariat est dynamique ; le PRH 37 faisant également partie du REAAP, il est facile de le solliciter pour une intervention dans les crèches : une observation d'enfant, une rencontre avec les familles, une formation auprès du personnel des crèches.

Par ailleurs, la CCVA est engagée dans l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle a signé récemment la charte départementale du handicap, ratifiée le 16 juin 2023 par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, la CAF Touraine et le département d'Indre et Loire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Cette charte, qui met en avant l'accès aux structures d'accueil comme un droit fondamental pour les enfants et les jeunes en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, permet de :

- Construire un socle commun pour permettre et améliorer la qualité de l'accueil individuel ou collectif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Adapter cet accueil en fonction des situations individuelles et des réalités des établissements et services ;
- Contribuer, soutenir et développer l'inclusion sur le département ;
- Accueillir ces enfants et ces jeunes et leur permettre de grandir et de s'épanouir.

Les six grandes valeurs de la charte et ses engagements sont :

- Un accueil pour tous les enfants, quelles que soient leurs différences,
- Un accueil personnalisé de l'enfant / du jeune,
- Un accompagnement des parents,
- Un accompagnement des professionnels, des accueillants,
- Le vivre ensemble : l'inclusion, une chance pour tous.

4.3. Les modalités d'accueil d'urgence

Quand le mode de garde habituel fait défaut (arrêt maladie de l'assistante maternelle, hospitalisation d'un parent…), il est possible d'accueillir un enfant, selon les possibilités, pendant 1 mois, le temps que les parents puissent trouver une autre solution. L'inscription s'effectue directement auprès de la directrice de l'établissement après étude de la demande et de sa faisabilité. Toute demande d'accueil d'urgence est étudiée en faveur des besoins de l'enfant.

5. Développement durable

Nous souhaitons intégrer à notre projet un espace dédié au développement durable. Etant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité.

Afin de protéger notre planète nous utilisons des produits d'entretien les plus respectueux possibles de l'environnement et nous limitons le matériel à usage unique.

Nous faisons le tri sélectif séparant le carton, le verre et le papier.

Le matériel est pensé pour être renouvelé, recyclé et/ou récupéré en fonction des activités proposées. Nous sommes attentifs dans les commandes de jeux à utiliser des matières écoresponsables.

En termes d'alimentation, notre prestataire de repas, livrés en liaison froide, favorise des circuits d'approvisionnement locaux et de qualité privilégiant les cultures biologiques.

Pour des raisons sanitaires et de choix d'équipe, les professionnelles n'utilisent pas de couches lavables. Les enfants sont lavés au savon et à l'eau du robinet. Cependant des gants lavables sont utilisés avec des dessous de fesses en tissu.

Dans le projet pédagogique de la crèche, les professionnels souhaitent mettre en avant l'accès à la nature. Considérer l'espace extérieur comme un lieu de vie et de découvertes et le faire vivre comme tel est un projet à venir, à construire avec l'ensemble de l'équipe. Une journée pédagogique sur le thème de l'éveil à la nature a rassemblé les professionnelles Petite Enfance de la CCVA et a permis d'élaborer des projets autour d'activités extérieures et d'adapter en conséquence le projet pédagogique.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

Le souhait de l'équipe de direction est de faire profiter les nouveaux espaces verts aménagés de la crèche et de les mutualiser avec le RPE et l'école maternelle voisine, sur des temps définis ensemble et autour de projets communs.

Nous souhaitons y associer aussi le service de la transition écologique de la CCVA qui peut sensibiliser l'ensemble des acteurs à la biodiversité locale, au compostage et aider à mettre en place des actions favorisant cette biodiversité.

La CCVA est labellisé Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE), il s'agit d'un programme qui permet aux collectivités et intercommunalités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire. Il s'articule autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Energie et Economie circulaire.

Quelques objectifs de ce programme sont les suivants :

- Rénover et réhabiliter énergétiquement le parc de bâtiments existants,
- Multiplier les économies d'eau dans les bâtiments,
- Développer l'accompagnement à la gestion responsable des jardins/espaces verts,
- Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans le bâti,
- Éduquer à l'environnement et aux enjeux de la transition écologique (ex : la Ligue de Protection des Oiseaux est déjà intervenue sur les crèches pour faire découvrir aux enfants et aux équipes la faune et la flore ligériennes)
- Travailler à l'intégration des enjeux de transition écologique dans les événements portés par la CCVA et ses partenaires.

Nous sommes conscientes que nous avons encore une marge d'action pour nous améliorer en ce sens, notamment autour de l'éducation auprès des enfants. C'est pourquoi nous mettrons à contribution les équipes pour y travailler durant les mois et les années à venir pour pouvoir proposer des attitudes en adéquation avec nos ambitions environnementales.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES
POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLOCATIONS FAMILIALES

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_25-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CRÈCHE LES BOUTS D'CHOU

Communauté de communes du Val d'Amboise
9 bis rue d'Amboise 37530 Nazelles-Négron
02 47 23 47 44 - accueil@cc-vadamboise.fr